

COMPRENDRE L'ASSURANCE VIE

INFORMATIONS NON CONTRACTUELLES À TITRE INFORMATIF

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE VIE ?

L'assurance vie est une solution d'épargne à moyen ou long terme qui permet de répondre à différents besoins et objectifs. Par exemple, anticiper la transmission de votre épargne ou préparer votre retraite. En fonction de sa composition, elle peut présenter un risque de perte en capital plus ou moins important.



BON À SAVOIR

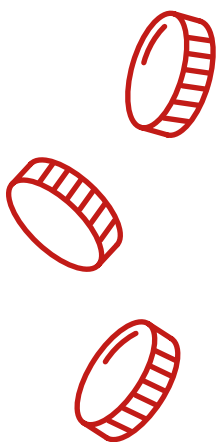
Votre conseiller vous présentera les différentes solutions adaptées à vos besoins et objectifs et vous fournira les informations et documents nécessaires. Son rôle est de vous conseiller et de vous accompagner tout au long de votre projet d'épargne.

QUEL EST L'INTÉRÊT D'AVOIR UNE ASSURANCE VIE ?

Une assurance vie permet de :

- **bénéficier d'une fiscalité avantageuse** : après une détention d'au moins 8 ans, il est possible de bénéficier d'un abattement fiscal sur les plus-values réalisées. Par ailleurs, lors de la transmission de votre épargne à vos bénéficiaires, ils bénéficieront d'un abattement fiscal propre à l'assurance vie (en fonction de l'âge auquel les primes ont été versées) ;
- **vous constituer un capital**, en épargnant à votre rythme ;
- **protéger vos proches en cas de transmission de votre capital** en désignant librement vos bénéficiaires ;
- **disposer de votre épargne** en cas de besoin (sous conditions)¹.

(1) En l'absence de bénéficiaire acceptant ou de mise sous garantie du contrat, et des modalités prévues dans la Note/Notice valant Conditions générales.





QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ASSOCIÉS À LA DÉTENTION D'UNE ASSURANCE VIE ?

• RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le contrat d'assurance vie vous propose d'investir votre épargne sur plusieurs supports d'investissement. Cependant, en fonction du support d'investissement sélectionné, votre épargne peut être exposée à un risque de perte en capital.

En effet, l'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur les fonds croissance supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur les fonds croissance étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

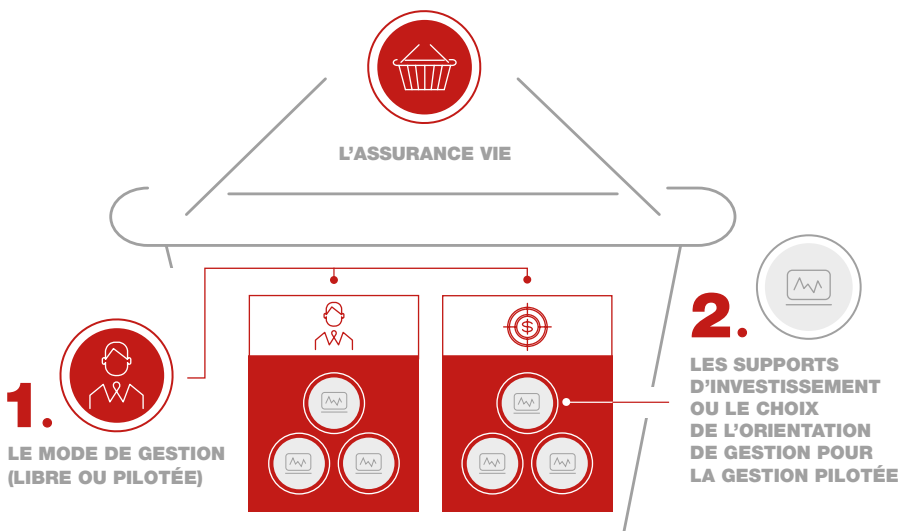
• RISQUE DE RENDEMENT MOINS ÉLEVÉ

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



COMMENT COMPOSER UNE ASSURANCE VIE ?

L'assurance vie est un « panier » dans lequel vous choisissez les modalités d'investissement de votre épargne. Le premier choix à faire est celui du mode de gestion (gestion libre ou gestion pilotée), le second choix concerne les supports d'investissement.



BON À SAVOIR

Votre conseiller vous interrogera pour définir en amont, votre projet et votre profil de risque. Il vous proposera ensuite le contrat le mieux adapté (y compris le mode de gestion) et pourra répondre à vos interrogations.

POUR EN SAVOIR PLUS



Un ensemble de supports pédagogiques est à votre disposition sur www.generali.fr. Vous y trouverez des informations utiles notamment un guide de l'investisseur, des vidéos thématiques, des informations dédiées à l'éducation financière, une foire aux questions... Bonne lecture !